CHAMPIONNATS REGIONAUX – ESPOIRS/SENIORS Lieu à définir Samedi 04 et 05 Juin 2022

Epreuves de 5000m et de steeple : le mercredi 8 Juin 2022 à Saint-Maur des Fossés

1 - Qualifications

- sur minima D : performances réalisées entre le 1^{er} Mars 2022 et le 29 mai 2022 lors des compétitions en plein air suivantes :
- . Championnats départementaux (y compris les championnats d'épreuves combinées) *QUALIFICATIONS AUTOMATIQUES*

Un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA pour minima réalisés lors des.

- . Championnats interclubs
- . Meetings nationaux
- . Meetings régionaux LIFA
- . Championnats académiques et championnats de France scolaires et universitaires
- . Championnats régionaux et championnats de France affinitaires.

- sur minima E QUALIFICATIONS AUTOMATIQUES

Tout athlète ayant réalisé ces minima lors des championnats départementaux individuels ou d'épreuves combinées, de son département exclusivement, sera susceptible d'être qualifié. Aucun document n'est à remplir.

2 - 4x100m Espoirs

Il n'y a pas de minima d'engagement pour cette épreuve.

Un formulaire devra être rempli et expédié à la LIFA.

3 - Participation des athlètes Cadets et Juniors

Les athlètes Cadets et Juniors peuvent participer à ces championnats sous réserve d'avoir réalisé les minima d'engagement correspondant à la catégorie Seniors. Dans ce cas, un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA.

4 - Athlètes classé(e)s N3 ou finalistes aux Championnats de France en 2021

Ces athlètes pourront s'engager directement. Un formulaire d'engagement est à envoyer à la LIFA.

5 - Participation des athlètes Hors-LIFA

Seules les performances réalisées sur Minima D seront retenues.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Lundi 30 Mai 2022 à 12h00**

La réunion de qualification se tiendra le Lundi 30 mai La liste des qualifiés figurera sur le site internet http://lifa-athle.fr à partir du Lundi 30 Mai 2022

Les comités départementaux devront envoyer les résultats de leurs championnats (fichier.nxt) à la LIFA dès le lendemain de la compétition (hatem.benayed@athleif.org)

***** FORFAIT - date limite Mercredi 1er Juin 2022 *****